

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 72 (1933)  
**Heft:** 44

**Artikel:** Le tir autrefois : dédié à M. J. Stuby, carabinier d'antan  
**Autor:** Julius / Stuby, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-225483>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOU  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :  
Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :  
Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :  
Administration du Conteur  
Pré-du-Marché, Lausanne



## ON HOMMO POU PRESSÀ

**D**OU pouïro bouïbo, que n'avant pequa ne père ne mère, avant età met ein peinchon vè on vilhio oncllio qu'età vèvo. Lâi ètant pardieu bin, l'è pas po dere, cà sti oncllio età onna bráva dzein que lè z'amàve gaillà. Mâ n'età rein à la mouïda et ne lâi fasâi rein d'allâ mau vetu et quasu dèpatolhiu, quand bin l'avâi prâo de quie. Et n'età pas, non pllie, que l'età on rance (*avaré*), na ! Mâ, l'età on hommo dinse, que n'avâi min de fenna po lo governâ, qu'età tant accotoumê âo vilhio que ne peinsève pas à preindre mèsouïra po dâo nâovo, et que ne s'èin tsaillessâi pas.

De biau savâi que ne fasâi pas bin atteincho à sè petit nèvâo, qu'ètant dobedzî de lâi demandâ quand l'avant fauta d'oquie. Lè douï petit luron, que n'avant pas on trossî dâi mî garnî ètant arrevâ âo bet de lâo tsemise, po cein qu'on ne lè repètasève pas aprî la bùta, et avoué lè z'einfant que l'usant tant quand vignant grand, là z'hailon sant binstout dâi freguelhie et lè tsemise n'avant pe min de pantet et n'ètant pe rein boune que po lo patâi. Lâo z'ein faillà dâi z'autre, câ n'ousâvant pequa sè betâ ein mandze, et sè décidant à ein demandâ.

— Oncllio, que fâ on dzo lo pe gros de clliâo douï bouïbo, mon frâre et mè n'èin pe min de boune tsemise. Vo foudràï avâi la bontâ de no z'ein tère fère !

— Eh bin, m'n'ami, bin su ! bin su ! te fâ bin de lo mè dere !

Adan, lo vilhio crie lo garçon (*domestique*) qu'einmandzève onna remesse per dèso la remise, et lâi fâ :

— Djan, va t'ein vâ coumeincî à focherà l'outse (*chenivière*) po lâi vouagnî (*semer*) on bocon de tsenèvo (*chanvre*), cà m'ein faut po ourdî.

Ma fâi ! quand lè mousse l'ouïtant cein, n'ant pas pu lâo tenî de rire l'on contre l'autro.

— Ah ! lè petit coquein, se lâo fâ l'oncllio que lè vâi recaffâ, sant-te conteint ora que l'ant dâi tsemise !

## DES JEUX D'ENFANTS QUI ONT DISPARU

**C**OMME on l'a déjà dit, avec le temps qui passe, les mœurs et coutumes changent, les jeux aussi qui ont fait l'amusement de nombreuses générations d'enfants. A la Vallée de Joux, pendant longtemps, les garçons ont « fait aux militaires » avec une ardeur, une constance, un sérieux qui faisait dire à une personne assistant au défilé d'une « troupe » bellement armée : « Par là, les bouïbes sont rudes guerriers ». Passée cette époque ! Sans doute, quand un régiment accomplit son cours de répétition dans la contrée, les jours suivants, vous verrez des enfants jouer aux soldats, grâce au sens de l'imitation inné chez eux. Mais ce ne sont plus les temps héroïques où des effets d'uniformes, des armes — des vraies, pas de sabres

de bois — de la poudre même, étaient à disposition.

Pour s'expliquer non pas ces mœurs prétendues belliqueuses, mais cette possession d'armes par la jeunesse, il faut se reporter à l'entrée de l'armée Bourbaki en Suisse, le premier février 1871. En effet, plusieurs milliers de ces pauvres soldats pénétrèrent à la Vallée de Joux à travers le Risoux. Sans doute, ils furent désarmés, mais des quantités de fusils, sabres, cartouches prirent clandestinement le chemin du galetas de nombreux habitants. Or, le Combiar, en bon Vaudois qu'il est, a le goût de la parade et de l'uniforme. Aussi, à la suite de ces temps mémorables, que les enfants en passe de « faire aux militaires », fissent appel aux détroques des soldats de l'armée de l'Est, rien de plus naturel. Ainsi dans les années 1880-90, vous auriez pu voir dans nos villages parader des garçons, armés de sabres d'infanterie ou même de cavalerie française, suspendus à des ceinturons de même origine.

Les détroques d'anciens miliciens suisses fournissaient également leur contingent à l'équipement de nos jeunes troupiers : képis, bonnets de police, épaulettes, pompons-flammes de grenadiers, baudriers, gibernes, etc. Il me souvient d'avoir vu vers 1907-08, un garçon vêtu de la veste des musiciens d'un groupe de la fête des vigneron de 1889. Et, ces braves avaient, à chaque exercice, un commandant coiffé d'un képi ou d'une casquette d'officier, qui prenait son rôle au grand sérieux... Tout cela n'est plus; les vieux uniformes, les sabres des bourbakis, on n'en voit plus; c'est de l'histoire ancienne.

Des gens prétendent qu'il faut interdire aux enfants ces jeux militaires qui développeraient en eux un esprit belliqueux, funeste aux idées pacifistes et de désarmement dont on voudrait voir tous les peuples s'imprégner. Que de tels et innocents exercices aient ce résultat, je n'en crois rien car l'enfant, dans le jeu des militaires ne fait qu'imiter des gestes dont il a été le témoin et qui lui ont plu, sans que le plus petit esprit guerrier naisse en son âme. En tous cas, parmi ceux que j'ai connus, jouant autrefois aux militaires, armés de pied en cap, aucun dans la vie n'a jamais fait preuve de bellicisme. Tous sont devenus des hommes de sens rassis et qui ont rempli fidèlement leurs obligations militaires — ce qui n'a rien de commun avec le bellicisme — comme c'était leur devoir, avant, pendant et après la mobilisation de guerre.

Mais, il est un autre jeu, très-dangereux celui-là, qui a sévi chez nous à la suite et en conséquence de l'entrée des bourbakis : celui de la poudre. En effet, la poudre d'innombrables cartouches subtilisées lors de l'internement y a été employée. Et voilà comment pratiquaient les grands garçons de ma génération. Une petite boîte quelconque munie d'un fond était remplie avec de la poudre retirée d'une cartouche; un fragment d'amadou était introduit dans la poudre par un bout et allumé de l'autre et chacun se sauvait... flamme, détonation formidable, saluée de retentissants hourras. Après quoi, la manœuvre recommençait.

D'autres, plus industriels, fabriquaient une sorte de petit canon au moyen d'une douille assujettie sur un plot de bois fonctionnant comme

affût. La douille était bourrée de poudre, puis de papier, etc. Sur la douille, percée à sa base, on disposait un peu de poudre et quelques centimètres d'amadou prudemment allumé... après quoi le coup partait. Ce jeu offrait de grands dangers et des accidents se produisaient de temps à autre. Malgré cela, les parents le toléraient. Depuis longtemps, il n'en est plus question. D'abord, parce que la poudre bourbakienne est épuisée; ensuite parce que, du temps où il y en avait encore des provisions, des pères de famille, ayant abondamment tirillé dans leur jeunesse, n'ont jamais permis à leurs fils d'imiter leur exemple. S. A.

## LE TIR AUTREFOIS

Dédié à M. J. Stuby, carabinier d'antan.

**C**ES quelques lignes sont destinées à remémorer de vieilles choses aux anciens et à les apprendre aux jeunes.

Voilà bientôt soixante ans, le petit gamin que j'étais, fonctionnait comme secrétaire de cible au tir de l'Abbaye des Amis de la Montagne; dans ce temps-là, ce n'était pas tout rose : à chaque coup de carabine, on recevait dans la figure des éclats de capsule qui vous piquaient le visage; on fermait les yeux pour les protéger quand retentissait le formidable coup de tromblon qui vous faisait sonner le tympan; ah ! quand j'y pense, occuper ce poste était désagréable, mais nous le considérons très honorable et, pensez donc, pour nous autres, la paie était belle, on recevait pour le travail de ce jour-là 1 fr. 50 à 2 fr. C'était splendide !

Le visuel, au lieu d'être noir comme maintenant, était blanc, de 20 à 25 cm. de diamètre dans une cible noire. La position debout était seule admise; après le coup tiré, on allait charger à nouveau la vieille carabine appuyé à une table encochée sur le pourtour et on mettait dans le canon poudre, bourre et balle; chaque particulier fondait ses balles lui-même un des jours précédents. Arrivé en stalle, le tireur levait le chien, enchassait la petite capsule de cuivre dans un piton percé dont le trou communiquait avec la charge de poudre. Lorsque le marqueur indiquait un carton à la cible, le secrétaire remettait au bénéficiaire une contre-marque numérotée, faite de fort papier de forme rectangulaire de couleurs diverses; il n'était pas permis de faire plus de 30 cartons et le soir du tir, on voyait les as se pavaner avec leurs trente contre-marques glissées sous le ruban du chapeau; moi-même, à l'âge adulte, j'ai eu cette gloire, ce qui me fait quelque peu honte maintenant.

A l'heure actuelle, chaque tireur s'observe et ne consomme que peu ou même pas du tout d'alcool, tant que son tir n'est pas fini, mais, dans le vieux temps — voilons-nous la face — combien en ai-je connu qui n'exécutaient leur série de société qu'à un point d'ébriété presque complet : ils n'étaient sûrs de faire un coup profond que dans cet état, mais ils devaient prendre garde et ne pas dépasser le moment psychologique.

Le tir était lent, mais cela changea à l'apparition du peabody, du vetterli et surtout de notre cher vetterli à double détente avec lequel nous faisons de si belles passes.

Une vieille tradition qui nous est restée et qui,

espérons-le, demeurera longtemps encore, est la distribution des prix en nature de long d'une échelle appuyée à une fenêtre du premier étage; les tireurs et le public considèrent avec attention les différents objets qui passent de la salle au pied de l'échelle et que chacun va retirer à l'appel de son nom en criant un sonore « présent » ! Une fois, je ne puis vous préciser l'année, on entendit appeler M. le pasteur X. et une superbe scie lui est remise : un frémissement au coin de toutes les lèvres trahit le fou-rire qu'on retenait à grand-peine. Puis, on remit au Dr M. une chaise à traire ce qui permet à l'assistance d'oser éclater en rires bruyants qui redoublent lorsque le pharmacien M. obtient comme prix une fourche haute de deux mètres. Le comité avait-il aidé au hasard, je n'oserais l'affirmer.

Le premier perdant est appelé solennellement: Un tel 78 points, premier pour l'année prochaine; si cela tombe sur un bon tireur, c'est une petite vergogne que chacun redoute. Il y a quelques années, nous avions été plusieurs à subir une déveine folle, une déveine carabinée est le vrai mot. Alexis, excellent champion, quoique dragon, était de la bande: craignant que le fâcheux sorte ne l'atteigne, il avertit le président: « Dis donc, tu ne feras pas le fou », ce qui, traduit en clair, voulait dire: « Si possible, évite-moi cette honte ». Mais le président, un homme à cheval sur le règlement, lui répondit: « Tu sais, Alexis, l'article 99 est formel et on ne fera point de tricherie ». Ce fut Paul Mayor qui écopa. L'ami Paul étant sûr de l'application rigide du texte, ne m'en garda pas rancune.

En rentrant du dernier tirage de Payerne, je me suis demandé si on y mangeait autrefois autant de poulets; depuis que le commandant y habite, on doit sûrement en consommer un ou deux de plus.

Julius.

**Proportions.** — Gérant: Ce bifteck est vraiment minuscule.

— Je crois, monsieur, qu'on vous a donné plutôt, par erreur, un plat trop grand.

— On va voir. Garçon! Rapportez-moi une soucoupe à café.

Paysages jurassiens.

### LE SAUT-DU-DOUBS

Le caractère des montagnes neuchâteloises est sévère. C'est une succession de collines boisées, de longs pâturages et de fonds de vallées marécageux où, parfois, l'on exploite la tourbe. Le climat, trop âpre, n'y permet pas les grandes cultures. Nulle part, on ne voit, comme dans la plaine, de belles fermes entourées de vergers où l'ombre frissonne; nulle part on ne voit d'agrestes rivières, aux berges fleuries et aux longs rideaux de peupliers. Ces terres élevées ne manquent pas de grandeur, mais elles la doivent surtout à leurs hauts plateaux, à leurs terrasses superposées et aux lignes parallèles de leurs petites chaînes qui entraînent le regard vers de lointains horizons.

Les hommes ont contribué à la beauté calme et un peu sévère de ces paysages en construisant de gros bourgs, aux rues droites et aux maisons cossues dont les toits rouges rappellent, de loin, un champ de coquelicots. Et ces grands villages s'appellent: Les Ponts-de-Martel, La Sagne, Le Locle. Quand on quitte cette dernière cité horlogère qui éleva jadis un monument à Daniel-Jean Richard, on franchit, au Col des Roches, une montagne abrupte et l'automobile descend vers le village des Brenets, dernière station neuchâteloise avant la frontière.

Autrefois, on disait « Les Brunettes Joux » ou bien « Chez les Bernets » ou encore « Chez les Bournets », et les armoiries de la commune possèdent, dans leur partie supérieure, un chevron d'argent rappelant, sans doute, que le seigneur de Valangin domina la contrée, et dans la partie inférieure, le Saut-du-Doubs.

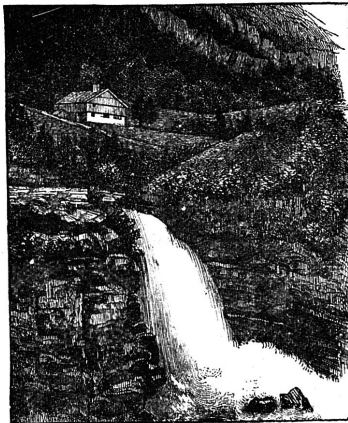
Comme la Chaux-de-Fonds et le Locle, les Brenets apparaissent, pour la première fois dans l'histoire, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Les sei-

gneurs de Valangin, à cette époque déjà, accorderont de larges franchises aux colons établis aux « Brunettes Joux ». Puis ce fut, durant le XV<sup>e</sup> siècle, la longue contestation entre la Seigneurie de Valangin et le Prieuré de Morteau, lequel finit par obtenir gain de cause, c'est-à-dire à étendre ses droits sur les Brenets et la contrée environnante. Cependant, à la fin des guerres de Bourgogne, le seigneur de Valangin revendiqua de nouveau ses droits sur son ancien fief qu'une sentence de 1480 lui rendit.

\* \* \*

Ce qui fait le charme des Brenets, c'est son lac pittoresque. Brusquement le Doubs s'élargit; il ressemble à un fleuve emprisonné dans des parois rocheuses, tombant à pic dans une eau d'un bleu verdâtre. Et il y a, sur les rives de ce lac, des sous-bois merveilleux, des coins de verdure idylliques où l'on vient s'asseoir et trouver le repos.

Des canots à moteur et des bateaux à rames vous attendent au débarcadère et, en moins



Le Saut du Doubs.

d'une heure, on franchit la distance qui vous sépare de la chute. Le ciel bleu se mire dans les eaux sombres du lac, et celles-ci réfléchissent également le feuillage vert tendre des rives escarpées.

Sur l'eau, c'est un va-et-vient continu de frêles embarcations. Et, d'un bateau à l'autre, on s'interpelle, on se fait des signes. Ici, une grosse dame, couchée sur le banc d'arrière, tient, au-dessus de sa tête, un parasol japonais. Là, c'est une société de jeunesse; jeunes gens et jeunes filles rient, batifolent et prennent parfois de l'eau dans le creux de leur main pour la jeter au visage d'un voisin ou d'une voisine. Ailleurs, ce sont des pêcheurs, pour qui il n'y a pas de dimanches, et qui regardent ironiquement passer tous ces gens désœuvrés.

Voici l'hôtel du Saut-du-Doubs, à l'extrémité nord du lac. La salle à boire est pleine de monde; heureusement qu'il y a encore quelques petites tables sur la terrasse. Les voyageurs qui ne trouvent pas de place prennent, pour quelques sous, le grand bac qui les transportera sur la rive française. Un hôtel de dimensions modestes est là, tout exprès, pour les recevoir et leur offrir des rafraîchissements. Le patron est sur le seuil; il attend les clients, tandis qu'à l'intérieur, un gramophone hurle la « Marche de Lorraine ».

Un joli chemin s'enfonce dans la forêt: il descend brusquement et vous conduit à l'endroit où le Doubs se jette, d'un seul élan en bas une paroi rocheuse. Il y a, de chaque côté de la rivière, des pierres plates qui vous servent de marches, d'escalier, puis viennent les pierres moussues sur lesquelles le pied se pose avec hésitation, et l'on arrive, sans peine, à l'endroit même où la chute commence.

Au premier abord on est assourdi par le bruit; on s'habitue peu à peu et l'on admire ce paysage forestier, si vert, si frais et qui sert de cadre à cette eau écumeuse. Du fond du gouffre, un

nuage de vapeur d'eau monte vers le ciel et se dissipe peu à peu, tandis que la masse liquide reprend son cours vers le nord.

Tout autour du petit lac situé en aval de la chute, des familles entières sont groupées sur les galets, sur l'herbe ou, plus en arrière, sous un berceau de verdure. Tandis que les enfants, en costume de bain, jouent dans l'eau sous l'œil à la fois attentif et inquiet des mères, les papas sortent du sac à provisions le pain, le jambon et la bouteille de Neuchâtel ou de Bourgogne. Et l'on pique-nique, bien à l'aise dans ce site merveilleux, cependant que, de la chute, vous arrive, par intermittence, une fine poussière d'eau qui répand, tout autour, un peu de fraîcheur.

Jean des Sapins.

Il n'y a pas que Marius... — Mais enfin, comment faites-vous donc pour chasser indifféremment le petit et le gros gibier, l'alouette et le lièvre, le marassin et le perdreau? Vous ne partez jamais qu'avec un fusil chargé de plombs.

— Té, mon bon, c'est bien simple pourtant. Sui- vant le gibier qui part devant moi, je presse plus ou moins sur la gâchette.

### MONSIEUR LE SYNDIC DIVORCE.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de la nouvelle comédie villageoise de Mme Matter-Estoppey. En voici un passage.

La scène se passe dans la cuisine du syndic Bolomey où le fils de ce dernier, l'étudiant en droit, César, est interrogé « sans en avoir l'air » par Jenny, la vieille bonne.

Jenny.

— Vois-tu, rien ne vaut la paix, le calme, le bon accord. Je ne comprends rien de rien à cette histoire.

César.

— Quelle histoire?

Jenny.

— Eh bien, celle d'ici. Cette dame Rose avait l'air d'une de ces personnes qui ne feraient pas de mal à une mouche.

César (sentencieux).

— Il y a des personnes qui ne font pas de mal aux mouches et qui font du mal aux gens.

Jenny.

— On la voyait aller, venir, avec un gentil sourire pour tout le monde. Et pas fière, avec ça! Elle saluait chacun au village. Par exemple, entre nous soit dit, elle n'était pas tant bonne ménagère. Il y avait par là plus de fleurs que de mon temps, mais plus de toiles d'araignée aussi. On ne peut pas faire la dame et soigner sa maison dans les coins et les recoins. (Elle s'arrête après chaque phrase, croyant toujours que César va parler, attend un instant, puis continue). Peut-être que ton père aurait mieux fait de marier une paysanne. Ces gens de ville sont de croûtes aides pour la campagne. (Silence). Mais, qui aurait pensé quand même qu'ils en arriveraient là? Divorcer! Un syndic! Un conseiller de paroisse! D'abord, dans nos villages, ce n'est pas la mode de se divorcer. On se boude, on crie, on se dispute, mais on se supporte jusqu'au bout. La vie n'est pas tant longue. Un beau jour, un des deux s'en va pour le cimetière et l'autre y est quand même de sa petite larme. Il met au bas de l'avis mortuaire: « Il est au Ciel et dans nos cœurs. — Veille sur ta famille affligée! » Bien sûr que ce n'est pas tant sincère, mais ça vaut mieux encore qu'un divorce. (Silence). Tu ne dis rien?

César.

— Que veux-tu que je te dise? Tu parles tout le temps.

Jenny.

— Si on savait au moins ce que tu penses.

César.

— On ne doit jamais dire tout ce qu'on pense.

Jenny.

— Mais, en définitive, le sais-tu, toi, pourquoi ils divorcent? On entend assez souvent parler de divorce. C'est venu à la mode à présent que des tas de gens se marient sans réflexion. Seulement, quand ils se séparent, le monde sait au moins pourquoi. C'est une femme légère, ou bien un mari qui boit. Il y a des témoins, des lettres. Enfin, on sait qui a raison et qui a tort. A présent, on se divorce par incomptabilité d'humeur.

César.

— Incomptabilité...

Jenny.

— Incompta... Incompa... Le mot ne fait rien à la chose. Quand on m'interroge au village, je ne sais pas que répondre...

César.

— Eh bien, continue à ne pas savoir.

M. Matter-Estoppey